



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2004

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Jean-Roch GAILLET (représentant M. Daniel MERTIAN de MULLER), M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Gilles PANCHER, M. Gérard-Charles MARTIN, Mme Paule DELMAS (représentant M. Hervé HOCQUARD), M. Alain RUBY, M. Jean Paul BERTHELOT (représentant M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN arrivé à la délibération n°2004-12-02, M. Allain DELLAC (représentant M. Jean-Paul MASSON), M. Bertrand DEVIENNE, Mme Héléne PIERRE (représentant M. Jean-Philippe BARRET), Mme Gaétane DESJARDINS (pouvoir de M. Philippe LAVAUD), M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI (pouvoir de M. Alain FONTAINE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Daniel MERTIAN de MULLER représenté par M. Jean-Roch GAILLET
M. Philippe LAVAUD pouvoir à Mme Gaétane DESJARDINS
M. Hervé HOCQUARD représenté par Mme Paule DELMAS
M. Jean-Marc LE RUDULIER représenté par Jean Paul BERTHELOT
M. Jean-Paul MASSON représenté par M. Allain DELLAC
M. Jean-Philippe BARRET représenté par Héléne PIERRE
M. Alain FONTAINE pouvoir à M. Gérard MEZZADRI

Absents

M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Philippe LEQUAIN

Secrétaire de séance :

Gilles PANCHER

Date de convocation : 8 décembre 2004

Date d'affichage de la convocation : 8 décembre 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 25

N°: 2004-12-03 Redevance spéciale pour l'élimination des déchets Assimilés – Tarifs 2005

- **M. LASSERRE. rapporteur donne lecture de la délibération.**

Par délibération du 15 Janvier 2003, le conseil communautaire a institué le principe de la redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés, a décidé que cette redevance n'est pas exclusive de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et en a fixé les principes de tarification.



Ainsi, les tarifs de la redevance spéciale appliquée sur le territoire de Versailles doivent faire l'objet d'une révision annuelle fixée par délibération.

L'étude globale relative à la mise en place de la redevance spéciale débutant fin 2004 dans le cadre des enquêtes de conteneurisation, je vous propose de maintenir, pour l'année 2005, pour les redevables de la ville de Versailles, les mêmes tarifs que ceux appliqués en 2004, en faisant évoluer de trois à six centimes d'euros ces tarifs pour faciliter la gestion informatique des paiements.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire,

1. décide d'ajuster, pour l'année 2005, sur Versailles, les tarifs 2004, à savoir :
 - a. tarif forfaitaire pour les producteurs d'emballages dont la moyenne journalière se situe entre :
 - i. catégorie 1 : 50 à 100 litres (encaissement annuel) : 156,48 €/an
 - ii. catégorie 2 : 101 à 200 litres (encaissement annuel) : 312,96 €/an
 - iii. catégorie 3 : 201 à 350 litres (encaissement semestriel) : 624,72 €/an
 - b. le tarif au réel proportionnel à la quantité journalière moyenne produite (encaissement semestriel) : 0,025 €/L/jour
 - c. le tarif pour les halles et marchés Versaillais, selon les variantes suivantes :
 - i. pour les abonnés :
 - du marché alimentaire de Notre Dame :
 - sous les pavillons (6 jours par semaine) : 3,50 €/m²/mois
 - sur les carrés (3 jours par semaine) : 1,75 €/m²/mois
 - des marchés de quartier :
 - marché Saint-Louis et Debussy (1 jours par semaine) : 0,61 €/m²/mois
 - marché de Porchefontaine (2 jours par semaine) : 1,18 €/m²/mois
 - ii. pour les volants, sauf artisans et prestataires de service (montant par marché et par mètre linéaire :
 - en mètre linéaire de 2 mètres de profondeur : 0,30 €
 - en mètre linéaire de 2,50 mètres de profondeur : 0,35 € ;
 - en mètre linéaire de 3 mètres de profondeur : 0,40 € ;
2. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 70612 « redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères »


Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 25

Suffrages exprimés : 26 (Incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président
Par délégation



Pascal GUEANT
Directeur Général des services

Le président,

Etienne PINTE
Député-maire de Versailles.

PPRF 70
2005